

lement opposés à ceux qu'avait dégagés M. Chéron devant le Sénat.

« Vous verrez, en le lisant, s'il s'agit d'un Etat auquel il
« soit prudent de consentir des prêts sur les fonds si
« maigres de notre Trésorerie ou de nos contribuables.
« *La situation économique de l'Autriche est aussi mauvaise*
« *que possible.* Elle est malheureuse certes, mais chacun
« sait que ce pays dépense au delà de ses moyens... Avec
« deux fois plus d'habitants, la Tchécoslovaquie dépense
« moins que sa voisine. »

S'il s'agit de donner notre garantie pour rattraper notre argent prêté en 1923, c'est la course indéfinie ; on *prête à nouveau pour être payé des intérêts de ses prêts antérieurs.*

La question a été posée de savoir si les *relations commerciales de la France* pourraient se ressentir favorablement de notre intervention et de notre garantie. L'orateur de l'opposition s'est montré pessimiste :

« Nous ne savons pas, notamment, ce qu'il advient dans
« les règlements douaniers entre la France et l'Allemagne,
« de la clause de la nation la plus favorisée, par rapport
« aux pays de l'Europe centrale, qui ont participé à la
« Conférence de Stresa. Dès maintenant, je veux dire que
« nous ne pouvons guère espérer obtenir de l'Autriche
« des tarifs favorables, malgré les sacrifices que nous faisons
« pour elle. Nous ne pouvons pas avoir l'espérance d'être
« suffisamment payés en marchandises, alors qu'elle
« concurrence fortement chez nous certains de nos articles. »

Le rapport de M. Rost Van Tonningen a signalé, en effet, les difficultés commerciales que la France éprouve du côté de l'Autriche, et M. Julien Durand, ministre du Commerce,